



REGLEMENT ZWEL BAWOUDE 2019

Article 1 – Présentation de l'épreuve

Le Dimanche 07 Juillet 2019 à LA TRINITE au départ de TARTANE, l'association **LES BAROUDEURS MARTINIQUE** organise ZWEL BAWOUDE, un Trail solidaire, Label Régional Athlé Trail, composé de trois parcours :

Zwel Bawoudè : En solidarité avec le Lupus

Mangrov'la : trail sensibilisant à la protection de l'environnement

Alé Viré : la marche du bien être

Ces trois épreuves empruntent donc uniquement des circuit de grandes randonnées ou de petites randonnées.

Le départ de ZWEL BAWOUDE est donné à 5h30, MANGROV'LA : 6h et celui de ALE VIRE est donné à 7h du ponton de Tartane.

Article 2 – Conditions d'admission et d'adhésion aux courses

Toute personne en bonne condition physique peut participer à ZWEL BAWOUDE, MANGROV'LA et ALE VIRE, sous réserve de son inscription et de la présentation d'un certificat médical de moins d'un an ou d'une photocopie de licence FFA – FFTRI – FFME – UFOLEP.

Article 3– Les règles de base à respecter lors des épreuves

Pour le coureur :

- Respect des milieux naturels empruntés
- Respect de la faune et de la flore
- Respect de l'organisation de la course : Les zones de ravitaillement ou d'aide matérielle sont prédéfinies et exclusives.
- Venir en aide à un concurrent en difficulté, solidarité et fraternité étant de mise sur les parcours

Pour les familles et autres accompagnateurs :

- Le ravitaillement est réservé exclusivement aux coureurs et aux bénévoles.
- Respecter les zones autorisées au public.

- Soutenir tous les coureurs : la valeur de l'encouragement ne doit pas être en relation avec la valeur du coureur ou son origine.
- Respecter les bénévoles : n'oubliez pas qu'ils sont là avant tout pour les coureurs.
- Préférer le covoiturage : le trafic sera d'autant moins dense sur les sites autorisés.
- Ne pas fumer sur les zones de ravitaillement.

Article 4 – Annulation de l'épreuve

Pour des raisons de sécurité, ou toute autre raison indépendante de sa volonté et pouvant remettre en cause la bonne tenue de la course : accident, conditions météo trop défavorables, l'organisateur se réserve le droit d'arrêter les courses ou de modifier les parcours et les barrières horaires, voire de reporter ou même d'annuler les courses sans préavis, sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription.

Article 5 – Catégorie des concurrents

Minimes :	14-15 ans
Cadet :	16 – 17 ans.
Junior :	18 – 19 ans.
Espoir :	20 – 22ans.
Séniors :	23 – 39 ans.
Master 1 :	40 – 49 ans.
Master 2 :	50 – 59 ans.
Master 3 :	60 – 69 ans.
Master 4 :	70 - 79 ans
Master 5 :	80 ans et plus

L'âge minimum requis est de 15 ans pour les randonnées

Les jeunes 16 à 17 ans le jeune ne pourra participer qu'au relais ZWEL BAWOUDE et ALE VIRE

La saison sportive s'ouvre officiellement le 1^{er} septembre de chaque année.

L'âge à prendre en compte pour être classé sur les épreuves organisées par LES Baroudeurs Martinique, est fixé au 1^{er} janvier de l'année en cours.

L'âge à prendre en compte pour participer à toutes les courses organisées par LES Baroudeurs, est celui défini par la FFA (année de naissance).

Article 6 – Equipement obligatoire

- 1 sac à dos style camel back ou porte bidon
- 1 couverture de survie
- 1 trousse de premiers secours (comprenant bande élastique, désinfectant, pansements)
- 1 réserve d'eau d'un litre au minimum
- 1 sifflet.

Le principe de cette compétition est l'autosuffisance alimentaire.

Article 7– Enregistrement et inscription

La date d'ouverture et de clôture des inscriptions aux courses sont communiqué au minimum un mois avant la compétition - Les inscriptions se font en ligne ou lors de permanences d'inscription.

En règle générale, ne seront pas prises en considération les inscriptions parvenues après la clôture des inscriptions

Chaque concurrent doit obligatoirement passer sur le tapis de chronométrage pour se faire enregistrer avant chaque départ et porter son dossard devant lui.

Article 8 – Dispositif de secours et sécurité

Pour cette manifestation le dispositif de secours sera le suivant :

Effectif :

8 équipiers secouristes répartis en 2 équipes. Chaque équipe est managée par un chef d'équipe.

1 médecin et un infirmier.

Moyens matériels :

1 poste de secours 1 porte brancards, 1 grande table

1 petite table

2 lits picots supplémentaire 1 brancard snogg

5 chaises

3 VHF

Par équipe :

1 lot A renforcé de : 1 barquette ferno

1 matelas coquille 1 corde de 25m

1 lot B

Moyens de transport :

1 véhicule par équipe pour les déplacements entre les zones de ravitaillement

Un dispositif complémentaire de sécurité sera mis en place par les CIBISTES.

En cas d'accident, obligation pour le concurrent de signaler son problème au PC course et de rester sur le parcours en attendant les secours.

En cas de problème de couverture de réseau, les autres concurrents viennent en aide au blessé et préviennent l'accident au prochain ravitaillement et à la réouverture de leur réseau téléphonique.

En cas d'abandon, obligation pour le concurrent de prévenir l'organisation dans les meilleurs délais et de se rendre au point de ravitaillement le plus proche.

Tout concurrent qui abandonne lors d'une épreuve et qui quitte la course sans prévenir l'organisation se verra exclu des compétitions pour le reste de la saison.

Une ou plusieurs barrières horaires pourront être fixées par l'organisation pour le bon déroulement de la manifestation.

Article 9 – Assistance personnelle.

Les concurrents ne pourront bénéficier d'une assistance personnelle, que dans les 50m avant ou après le poste de ravitaillement, ce qui exclu toute assistance volante de type lièvre, porteur d'eau ou de sac, accompagnateur...

Article 10– Descriptif du parcours

Un plan de l'épreuve est affiché sur le site internet et expliqué au départ. Un balisage sommaire est mis en place à tout changement de direction possible.

L'itinéraire des deux épreuves se situent exclusivement en milieu forestier faisant partie du circuit de grande randonnée et de petite randonnée au départ de Tartane.

Article 11 - Point de contrôle/ Secours

Deux points de contrôle seront mis en place sur le parcours

- Point de contrôle/Secours n°1 : au niveau de l'habitation SPOUTOURNE située face à la base de l'Anse Spoutourne pour les épreuves ZWEL BAWOUDE , MANGROV'LA et ALE VIRE
- Point de contrôle/Secours n°2 : au niveau du complexe sportif de l'autre bord pour les ZWEL BAWOUDE et MANGROV'LA.

Article 12 – Motifs de disqualification

- Non respect du règlement de l'épreuve
- Utilisation de produits dopant (tout concurrent qui prend des médicaments classés sur la liste consultable sur le règlement de la FFA doit le signaler),
- Absence de l'équipement obligatoire (Le sac pourra être contrôlé au départ et sur le parcours),
- Absence de pointage à un point de contrôle,
- Non assistance à un concurrent en difficulté,
- Absence de dossard,
- Pollution ou dégradation des sites,
- Insultes ou menaces proférées à l'encontre des contrôleurs, commissaires de courses ou membres de l'organisation,
- Refus de se faire examiner par un médecin à tout moment de l'épreuve,

Article 13 – Règles de bonne conduite

Pendant l'épreuve, les concurrents empruntent des chemins ouverts à tous.

Le randonneur du dimanche a toujours priorité sur le coureur.

Tout concurrent doit laisser le passage à celui qui est en possibilité de le doubler.

Tout concurrent descendant doit laisser le passage à celui qui monte.

Article 14 – Classement et récompense

Un classement par ordre d'arrivée et par sexe est fait sur chacune des épreuves. Les récompenses sont honorifiques et attribués de la façon suivante :

- ZWEL BAWOUDE : Podium scratch
- MANGROV'LA : Podium scratch

Article 15 – Litiges

Tout litige éventuel sera réglé en premier lieu par le président de l'association LES Baroudeurs. S'il persiste, il sera examiné par une commission composée de :

- Le président et/ou un vice président du Club LES BAROUDEURS Martinique
- Le Président du Club Tchimberaid organisateur du Challenge Défi des Mornes
- Le référent sécurité du Club Les Baroudeurs
- Un représentant des coureurs (tiré au sort).

En cas de litige non résolu, le comité régional de la FFA sera saisi.

Article 16 – Remboursement des frais d'inscription

courses ou rando unique :

Les concurrents inscrits pour une course unique et absents le jour de l'épreuve, ne pourront prétendre au remboursement des frais d'inscription.

Conditions d'indemnisation :

Indemnisation à hauteur de 50 % si la demande parvient à l'organisateur - avant le dernier jour de la fin des inscriptions sur présentation d'un certificat médical de contre indication.

Aucun remboursement, passé le jour de la course, et aucun report ne seront effectués.

Article 17 – Responsabilité de l'Association LES Baroudeurs

L'association Les BAROUDEURS assure via son assurance tous les participants et bénévoles en cas d'accident, de blessure durant les épreuves de la saison et des reconnaissances de parcours liées à l'organisation des courses. Cette assurance ne couvre pas les biens matériels.

L'organisation n'est nullement responsable des habits et objets personnels des coureurs laissés sur les stands de ravitaillement.

Article 18 – Droits à l'image.

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant les épreuves organisées par l'association LES Baroudeurs Martinique. Il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. Seule

l'organisation de l'association LES Baroudeurs, est habilitée à transmettre ce droit à l'image à tout média via une accréditation ou une licence adaptée.

ZWEL BAWOUDE, MANGROV'LA, ALE VIRE sont des marques légalement déposées. Toute communication sur l'événement ou utilisation d'images de l'événement, devra se faire dans le respect du nom de l'événement, des marques déposées, et avec l'accord officiel de l'organisation.

Article 19 – Conditions générales pour être classé au Challenge Défi des Mornes

Le championnat est composé de 10 étapes organisées chacune par une des associations partenaires, y compris le Club Tchimbe Raid qui organise Le Tchimbe Raid et La Mythik. La saison sportive s'ouvre officiellement après l'assemblée générale de septembre et se clôture le 31 août.

Lors de chaque épreuve du Challenge du Défi des Mornes, sont organisées :

- Une grande course comptant pour le classement du challenge Défi des Mornes : (ZWEL BAWOUDE)
- Une petite course comptant pour le challenge découverte (MANGROV'LA)

Tous coureurs adhérents ou non ayant participé à au minimum six (6) étapes pourront participer au classement final

Les 6 meilleures performances sont seules prises en compte.

Les épreuves ZWEL BAWOUDE, MANGROV'LA et ALE VIRE se dérouleront en conformité avec le présent règlement mis en place par LES BAROUDEURS MARTINIQUE et celui du challenge Défi des Mornes, pour le classement final de la saison sportive.

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre à ce règlement par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir durant les épreuves.